



ZONE DE DISTRIBUTION : LA BRIONNE ST VAURY MONDON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de bonne qualité bactériologique.
Reminéralisation de l'eau satisfaisante.
Présence naturelle de radon dissous dans l'eau à une concentration supérieure à la référence de qualité (100 Bq/L) ne justifiant cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction de la teneur en radon.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
VILLESTIVAUD 1, VILLESTIVAUD 2. L'eau est
d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 626
personnes sur 2 communes. Le responsable des
installations est : « CA DU GRAND GUÉRET ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
CA DU GRAND GUÉRET » qui assure l'exploitation
du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 16

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 8

Valeur moyenne : 29,1 mg/L

Valeur maxi : 37 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 2

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 173

Valeur maxi : 0,029 microgramme/L

Quelques conseils



FLUOR
Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport
complémentaire en fluor peut être
recommandé pour la prévention de
la carie dentaire. Demandez conseil
à votre médecin ou votre dentiste.



SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau
(coordonnées sur la facture) les
changements de saveur ou de
couleur de l'eau distribuée.



PLOMB
Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de
contamination, il ne doit jamais y
avoir de connexion entre les
canalisations d'eau d'un puits ou
d'un récupérateur d'eau pluviale et
celles du réseau public.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil
réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 13,1 °f

Valeur maxi : 13,7 °f

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Bonne reminéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise
une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : 8

Valeur moyenne : 317 microS/cm

Valeur maxi : 347 microS/cm

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de
l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment
granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du
radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau
souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 157 Bq/L

Valeur maxi : 157 Bq/L

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2025

UDI 023000156

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30
paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une
limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du
paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle
des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont
pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas
représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone
concernée.